

UNE SOLUTION SANTÉ MUTUALISÉE, POUR QUOI FAIRE ?

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines. Ainsi, en partenariat avec Actiom, association d'assurés, le Conseil départemental a décidé de proposer des contrats de complémentaires santé à prix négociés, accessibles à tous les Sarthois, et regroupés sous l'appellation Sarthe complémentaire santé.

Grâce à cette action, l'ambition du Département de la Sarthe est de renforcer l'accès aux droits de ses administrés, et notamment des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical. L'objectif est de lutter contre le renoncement aux soins et de favoriser le retour à une complémentaire santé.

NOTRE PARTENAIRE ACTIOM

L'association Actiom "Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat" est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et d'obtenir de meilleures conditions d'adhésion et de couverture : garanties, options, tarifs, services et avantages, partenaires... Elle porte les opérations " Ma Commune, Ma Santé " et " Mon Département, Ma Santé " .

Conception : L. Chapron CD72 / Photos Adobe Stock

Sarthe
Complémentaire santé

POUR TOUTE DEMANDE
DE RENSEIGNEMENT OU DEVIS

02 43 54 79 79

PRIX D'UN APPEL LOCAL

Du lundi au vendredi
de 9h à 18h

www.sarthe.fr



AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES SOINS ACCESSIBLES
À TOUTS LES SARTHOIS

Sarthe
Complémentaire santé

Bénéficiez de solutions adaptées
à vos besoins et à votre budget
grâce à Sarthe Complémentaire santé :

- tarifs négociés
- offres variées

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour profiter de " Sarthe Complémentaire santé ", il faut être :

- un particulier et habiter le département (résidence principale ou secondaire) ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans le département
- membre de l'association Action (cotisation annuelle de 12 €, soit 1 €/mois, compris dans le prix de la complémentaire)

QUELLES COUVERTURES ?

DES OFFRES VARIÉES

- le choix entre différents contrats de complémentaires santé, et de nombreux niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun
- des solutions pour les actifs, ouvertes jusqu'à 60 ans
- des solutions pour les seniors, ouvertes à partir de 60 ans sans limite d'âge à la souscription
- des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...)

DES TARIFS MUTUALISÉS*

- négociés par tranches d'âge et figés au-delà d'un certain âge
- gratuité dès le troisième enfant
- gratuité des droits associatifs, des garanties Géo Sentinel et Sphéria pour conjoints et enfants sur un même contrat

DES AVANTAGES*

- pas de sélection médicale
- l'assistance santé 24h/24
- téléconsultations
- réseaux de soins
- tiers-payant généralisé

* selon la formule choisie

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS OU RÉALISER UNE DEMANDE DE DEVIS ?

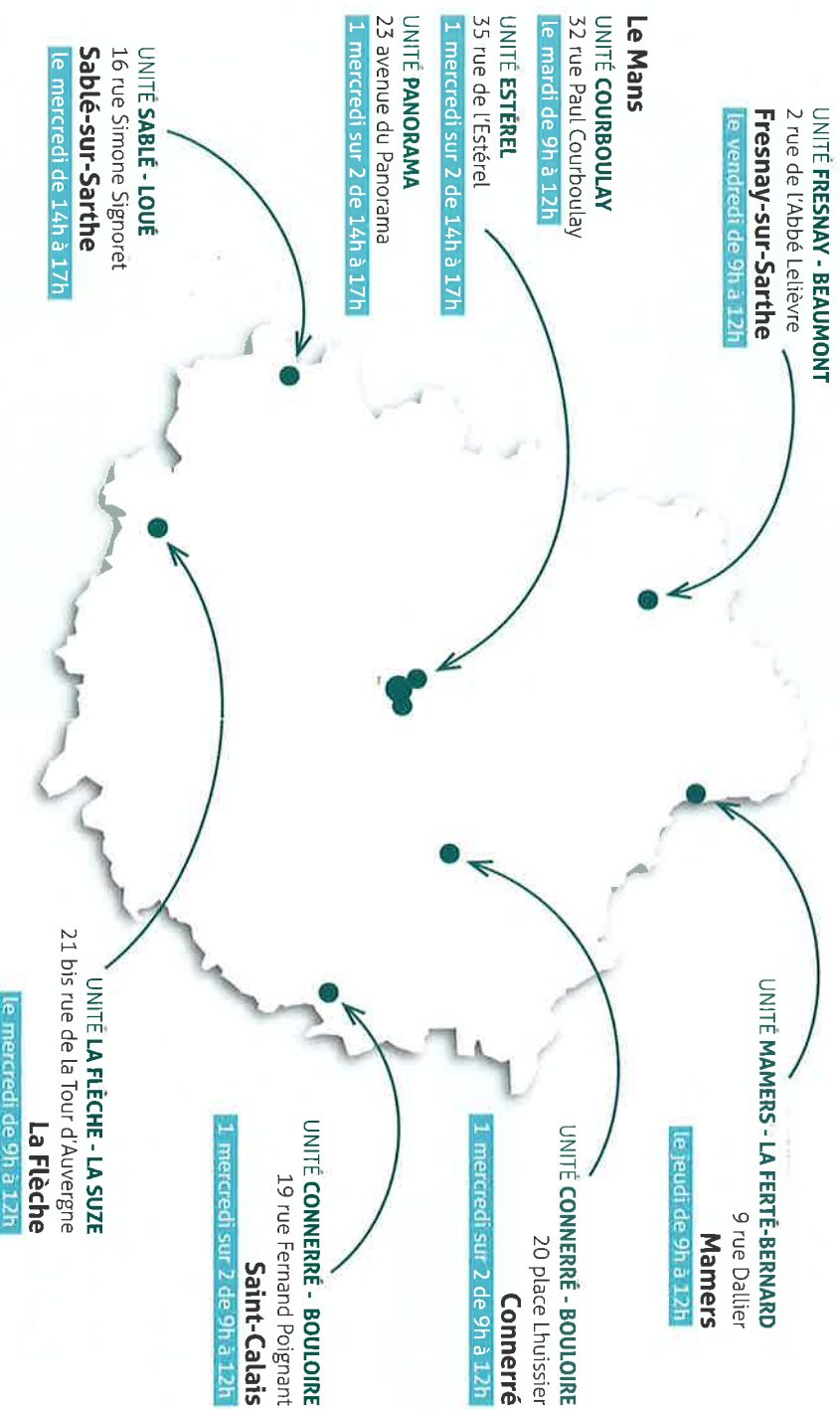
Vous pouvez joindre un conseiller par téléphone

au **02 43 54 79 79** (prix d'un appel local). Il répondra à toutes vos questions et pourra réaliser un rendez-vous à distance pour une demande de devis. Du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Vous avez la possibilité de rencontrer l'un

des conseillers de proximité sur un lieu de permanence proche de chez vous. Vous devez prendre votre rendez-vous par téléphone au **02 43 54 79 79** (prix d'un appel local).

CARTE DES PERMANENCES*



* La carte pourra évoluer en fonction des besoins et des territoires.